REGLEMENT DE VOTE POUR L'ÉLECTION DE MISS TAHITI 2026

SOMMAIRE

PAGE

OBJET **2**

Article 1 – Conditions de participation **2**

Article 2 – Sélection de 10 candidates par le Comité organisateur de Miss Tahiti ... **4**

Article 3 – Interview des 10 candidates par le Jury de l'Élection Miss Tahiti 2026 . **4**

Article 4 – Test de culture générale **5**

Article 5 - Désignation des 4 finalistes : Miss Tahiti 2026, de ses Dauphines et de Miss Heiva **5**

Article 6 – Acheminement des votes et calcul des points **10**

Article 7 - Désignation de la plus belle tenue en matières naturelles **10**

Article 8 - Contrôle d'un huissier de justice **11**

Article 9 - Gagnante de l'Élection Miss Tahiti 2026 ..... **11**

Article 10 - Récapitulatif en pourcentage des calculs du vote de l'élection de Miss Tahiti 2026 ..... **11**

Article 11 - Dispositions diverses **11**

OBJET

L'**EURL Miss Tahiti Nui** est propriétaire des marques Miss Tahiti et Miss Tahiti Nui déposées au Registre du Commerce de Papeete et à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI), enregistré sous le numéro Tahiti 944405 et n° RC 9127B.

Dans le cadre de l'organisation, de la gestion, de la défense de l'image et du nom des lauréates des élections Miss Tahiti, l'EURL Miss Tahiti Nui a conclu un partenariat avec le Comité Organisateur de Miss Tahiti (**COMT**), Association loi du 1er juillet 1901 dite loi Waldeck-Rousseau, enregistré sous le n° Tahiti 978015, représenté par sa Présidente, Madame Makau FOSTER, et dont le siège est à Papeete, avenue Georges Clémenceau – Boite Postale 342 – 98713 Papeete.

Le **COMT** organise l'«**Élection Miss Tahiti 2026**» (ci-après l' «Élection») qui sera filmée le vendredi 26 juin 2026 depuis les jardins de la Mairie de Pirae (ci-après l'Émission) et fera l'objet, en principe, d'une diffusion en direct sur la chaîne de télévision Polynésie Première. À l'issue de l'Élection, seront élues la **Miss Tahiti 2026** et ses deux **Dauphines** ainsi que la **Miss Heiva 2026**.

Le présent règlement a pour but de définir le cadre et de fixer les modalités de vote de l'Élection.

ARTICLE 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'**Élection Miss Tahiti 2026** met en compétition 10 candidates préalablement élues ou non, ainsi que les miss des différentes communes de Polynésie Française.

Pour pouvoir participer à l'**Élection Miss Tahiti 2026**, chacune des 10 candidates devra répondre aux conditions suivantes :

1. Être née de sexe féminin ;
2. Être d'origine polynésienne par, au moins, l'un de ses parents, ou être née en Polynésie française.
3. Ne pas avoir subi de transformations majeures de ses caractéristiques physiques ;
4. Être de nationalité française ;
5. Être née entre le 26 juin 1996 et le 26 juin 2008 pour prétendre au titre de Miss Tahiti ;
6. Être d'une taille minimum d'1m70 sans talons pour prétendre au titre de Miss Tahiti, les autres titres n'imposant pas cette condition ;
7. Être célibataire, non mariée, non divorcée, non pacsée, sans enfant.
8. Ne pas être tatouée pour prétendre au titre de Miss Tahiti, les autres titres n'imposant pas cette condition.
9. Ne pas avoir été élue à des concours nationaux et/ou internationaux similaires ou identiques au concours Miss Tahiti et/ou à des concours contraires aux valeurs de Miss Tahiti et/ou de la marque Miss Tahiti ;
10. Ne pas avoir participé à des séances photos, captations audiovisuelles et/ou tout type d'évènements susceptibles de permettre une exploitation auprès du public d'images dans lesquelles la candidate apparaît totalement ou partiellement dénudée et/ou d'images la représentant à caractère érotique et/ou pornographique ;
11. Ne pas avoir utilisé et/ou permis d'utiliser le titre gagné dans le cadre des concours locaux et/ou régionaux, et/ou les attributs afférents à ceux-ci (écharpes, couronne, etc.) à des fins de propagande ou militantisme politique, idéologique ou religieux ;

12. Elle s'engage en tant que candidate puis si elle est élue Miss Tahiti, ou dauphine ou Miss Heiva, à respecter les partenaires de Miss Tahiti et à les nommer dans toutes ses futures publications sur les réseaux sociaux. En aucun cas, elle ne peut citer d'autres marques qui ne sont pas sponsors de Miss Tahiti.

13. Ne pas souffrir d'une maladie particulière, incompatible avec les fonctions et les obligations requises pour le titre de lauréate.
14. Avoir souscrit une assurance responsabilité civile

ARTICLE 2 – SELECTION DE 10 CANDIDATES PAR LE COMITE ORGANISATEUR DE MISS TAHITI

Le COMT organise des séances publiques de recrutement de candidates lors par exemple de castings, de un à quatre mois avant la date de l'**Élection Miss Tahiti 2026.**

A la suite de ces castings, le **COMT** se réunit pour établir la liste confidentielle des dix candidates retenues. Chaque candidate se présente face au **COMT** dans une tenue locale, coiffée et maquillée par elle-même, l'évaluation des candidates prenant en compte ces éléments de présentation.

Le nom de chacune des dix candidates retenues sera transmis dans un premier temps aux candidates concernées puis à la presse lors d'une présentation officielle.

ARTICLE 3 – INTERVIEW DES 10 CANDIDATES PAR LE JURY DE L'ÉLECTION MISS TAHITI 2026

Le **COMT** organise à l'Intercontinental Tahiti Resort and Spa, quelques jours avant l'**Élection Miss Tahiti 2026,** une épreuve orale en présence des membres du jury. Les dix candidates seront successivement interviewées, puis se produiront deux passages : un en maillot de bain et un autre en tenue de ville « locale ».

Le jury « oral » devra se prononcer sur les deux (2) passages et sur l'interview sous forme de vote numérique (tablettes avec le formulaire accessible par mot de passe personnel pour chaque juré et une fiche de vote seront remises le jour de l'oral par l'Huissier de justice).

L'Huissier de Justice, qui contrôle les votes du jury oral et de l'**Élection de Miss Tahiti 2026**, de ses **Dauphines** et de **Miss Heiva**, conservera la notation orale. Cette liste sera tenue secrète jusqu'au vendredi 26 juin 2026 en fin de soirée, date à laquelle l'Huissier de Justice la remettra au jury de sélection pour la délibération finale de l'**Élection Miss Tahiti 2026.**

ARTICLE 4 – TEST DE CULTURE GÉNÉRALE

Un test de culture générale sera également soumis aux candidates. Il comptera pour la note finale. Des questions de culture locale et internationale leur seront posées.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES 4 FINALISTES : MISS TAHITI 2026, DE SES DAUPHINES ET DE MISS HEIVA 2026

Les dix 10 candidates présélectionnées, telles que mentionnées ci-dessus, seront soumises à un vote, selon les modalités décrites dans le présent Règlement :

1. lors d'une première étape, les dîneurs présents lors de la soirée de Gala du 29 mai 2026 voteront. Le dépouillement de l'ensemble des suffrages permettra de désigner, selon le principe du plus grand nombre de citations, la candidate assurée d'accéder au podium 2026.
2. lors d'une deuxième étape, le jury de l'oral procédera à un vote.
3. lors d'une troisième étape, le jury de la soirée procédera à un vote, pour désigner celle qui sera élue **Miss Tahiti 2026**, **Miss Heiva 2026** et celles qui seront élues **Dauphines**.

5.1 Désignation des 4 finalistes

Les dix candidates présélectionnées seront soumises à la fois au vote des dîneurs lors de la soirée de Gala, ainsi qu'à celui du jury de l'oral et à celui du jury de sélection, à l'issue des trois premiers tableaux afin de déterminer les quatre (4) candidates finalistes.

Le résultat des votes des dîneurs de la soirée de Gala permettra de choisir l'une des quatre finalistes, le choix des trois (3) autres reviendra au jury de l'oral et à celui de la soirée d'élection.

Dans l'éventualité d'une ex æquo à la quatrième position, la priorité est donnée à la note des deux jurys pour désigner la gagnante de cette place. De manière générale, le classement final des dix candidates repose sur le volume de suffrages exprimés par les jurys.

L'ordre de classement des dix candidates sera déterminé par le nombre de voix obtenues par les deux jurys. L'affectation des votes avec application du coefficient sera la suivante **40%** (quarante pour cent) jury oral, **30%** (trente pour cent) jury de la soirée de l'**Élection Miss Tahiti 2025, 20%** (vingt pour cent) le vote par SMS et **10%** (dix pour cent) le test de culture générale.

5.1.1 Le vote du jury oral

Le jury de l'oral sera composé de 7 à 9 personnalités choisies par le COMT, auxquelles s'ajouteront 2 ou 4 membres de ce dernier du COMT.

Le jury oral de l'Élection Miss Tahiti 2026 sera également invité à voter pour les besoins de la nomination de trois (3) des quatre (4) candidates finalistes. Le **COMT** fournira à l'Huissier les fiches techniques des votes vote numérique (tablettes avec le formulaire accessible par mot de passe personnel pour chaque jury et fiche de vote remises le jour de l'oral par l'Huissier).

Attribution des points : Selon les voix du jury, les candidates reçoivent entre 10 points (pour le plus faible score) et 100 points (pour le meilleur score). Ce résultat compte pour 40 % de la note globale (coefficient 0,4).
Remplacement du jury : En cas d'empêchement d'un membre à n'importe quel stade du concours, le Comité Organisateur et le Président assureront son remplacement sans délai.

Une pondération de 0,4 sera appliquée à cette note, correspondant à une quote-part de 40 % dans le calcul de la note globale.

5.1.2 Le vote du jury de la soirée

Le jury présent sur le plateau de l'**Élection Miss Tahiti 2026** sera également invité à voter pour les besoins de la nomination de trois (3) des quatre (4) candidates finalistes. Le **COMT** fournira à l'Huissier les fiches techniques des votes (tablettes avec le formulaire accessible par mot de passe personnel pour chaque juré et fiche de vote remises le jour de l'oral par l'Huissier). En fonction du nombre de voix obtenues par chacune des dix 10 candidates, ces dernières se verront attribuer un nombre de points allant de 10 points (pour la candidate ayant obtenu le plus faible nombre de voix du jury) à 100 points (pour la candidate ayant obtenu le plus grand nombre de voix du jury).

Cette note sera pondérée par le coefficient 0,3 correspondant à 30% de la note globale attribuée.

5.1.3 Le vote des dîneurs de la soirée de Gala

La soirée de Gala aura lieu le vendredi 29 mai 2026. Les convives de cette soirée seront invités à élire une candidate qui accédera directement à la finale. Les résultats seront conservés par l'huissier de justice et ne seront dévoilés qu'à l'issue de la comptabilisation des notes, le vendredi 26 juin 2026.

5.1.4 Le vote du public

Le public sera invité à voter à partir du 20 avril, date de la conférence de presse jusqu'au vendredi 26 juin 2026 dans la soirée. Les résultats seront transmis à Maître Elie par mail à 20 h 30.

Les votes pourront se faire de la manière suivante :

1-Les votes du public pourront être effectués par SMS au numéro suivant : 7797 (au tarif de 129 Fcfp TTC le SMS). Pour que son vote soit comptabilisé, chaque votant doit indiquer le message suivant : MISS TAHITI Numéro de la candidate selon les configurations d'écriture suivantes (avec X désignant le numéro de la candidate) :

- ✓ MISSTAHITIX
- ✓ MISSTAHITI X
- ✓ misstahitiX
- ✓ misstahiti X
- ✓ MISS TAHITI X
- ✓ miss tahiti X
- ✓ MissTahitiX
- ✓ MissTahiti X
- ✓ MisstahitiX
- ✓ Misstahiti X
- ✓ missTahitiX
- ✓ missTahiti X
- ✓ MISS TAHITIX
- ✓ Miss tahitiX

Lors de la première étape, le vote du public permettra d'établir un classement des candidates comme suit :

Vote du public

*Le classement des candidates sera défini par le nombre de votes SMS : les dix candidates recevront de **10 points** (pour le plus faible nombre de suffrages) à **100 points** (pour le score le plus élevé). Ce résultat, pondéré par un **coefficient de 0,2**, représentera **20 %** de la note finale.*

***Clause de réserve** : En cas d'impossibilité technique de communiquer ces résultats avant 20h le soir de l'élection, la part attribuée au jury de la soirée sera réévaluée à 50 % (au lieu de 30 %).*

5.1.5 – Le test de culture générale

Un test de culture générale sera réalisé durant la semaine suivant le gala. Ce test de culture générale comptera pour 10 (dix) pour cent de la note finale. En fonction des notes obtenues, chacune des candidates se verra attribuer un nombre de points allant de 10 points (pour la

candidate ayant obtenu la plus faible note) à 100 points (pour la candidate ayant obtenu la plus forte note).
Cette note sera pondérée par le coefficient 0,1 correspondant à 10% de la note globale attribuée.

5.2 Désignation de Miss Tahiti 2026, des Dauphines et de Miss Heiva 2026

Les votes seront ouverts dès l'annonce de leur lancement par le COMT et seront fermés à l'annonce de leur fermeture par le COMT.

Les périodes de vote seront strictement délimitées par les annonces officielles du COMT.Le cumul des points issus du gala, du jury oral, du jury de la soirée et des votes SMS permettra d'établir le classement initial. À l'issue du troisième tableau, les quatre candidates ayant obtenu les scores les plus élevés auprès du jury seront qualifiées pour la phase finale.

Dès l'annonce de ces finalistes, les compteurs seront réinitialisés. Seules ces quatre candidates participeront au dernier tableau pour l'attribution des titres de Miss Tahiti 2026, de ses deux dauphines et de Miss Heiva 2026. Pour cette étape ultime, le classement sera déterminé exclusivement par les notes du jury de l'élection et le vote par SMS, selon la répartition suivante:

5.2.1 Le vote du public :

Ce vote comptera pour 20% de la note finale. Chaque candidate gardera son numéro d'ordre de passage et le principe de vote restera le même que précédemment. Le classement du vote du public attribuera 4 points à celle qui aura reçu le plus de votes, 3 points à celle qui sera arrivée en deuxième position, 2 points à celle qui se classera troisième et enfin 1 point à celle qui sera quatrième.

Une période de vote de 10 minutes sera ouverte dès la désignation des quatre finalistes. Par dérogation, si les résultats ne sont pas communiqués au COMT avant 21h00 le 26 juin 2026 pour des raisons techniques, la part décisionnelle du jury sera portée à 100 % (au lieu de 80 %).

5.2.2 Le vote du jury de l'Élection :

Après le passage des quatre finalistes, le jury attribuera ses points selon le barème suivant : 20 points pour la future Miss Tahiti 2026, 15 points pour la 1ère Dauphine, 10 points pour la 2ème Dauphine et 5 points pour Miss Heiva 2026. Ce score sera affecté d'un coefficient de 0,8, représentant 80 % de la note finale.

5.2.3 Cumul des 2 votes

Le classement définitif sera établi par l'addition des points du public et de ceux du jury de l'élection. La candidate totalisant le score le plus élevé sera couronnée Miss Tahiti 2026. Les titres de 1ère Dauphine, 2ème Dauphine et Miss Heiva 2026 seront décernés respectivement aux trois candidates suivantes, selon l'ordre décroissant des points obtenus.

ARTICLE 6 – ACHEMINEMENT DES VOTES ET CALCUL DES POINTS

L'huissier sera responsable de l'acheminement des votes du public et du calcul des points. Les résultats annoncés à l'antenne seront établis sur la foi du mode de calcul électronique Chaque membre du jury de sélection disposera d'une tablette numérique avec codes d'accès personnels ainsi que d'une feuille de vote manuscrite, en cas de problème technique.

ARTICLE 7 - DÉSIGNATION DE LA PLUS BELLE TENUE EN MATIERES NATURELLES

Le soir de l'**Élection Miss Tahiti 2026,** un jury composé de trois à cinq membres représentant le COMT choisira également la plus belle tenue en matières naturelles selon un cahier des charges défini. Le COMT fournira à l'Huissier ce cahier des charges ainsi que la fiche technique des votes.

ARTICLE 8 - CONTROLE D'UN HUISSIER DE JUSTICE

L'intégralité des opérations de vote — du jury oral au classement final de la soirée — sera placée sous le contrôle d'un Huissier de Justice. Ce dernier validera chaque étape par l'établissement des procès-verbaux de l'Élection Miss Tahiti 2026**.**

ARTICLE 9- GAGNANTE DE L'ÉLECTION MISS TAHITI 2026

Le titre de **Miss Tahiti 2026** confère à la gagnante le droit de percevoir les dotations prévues pour cette édition. La liste de ces prix sera détaillée lors de l'émission télévisée consacrée à l'élection.

ARTICLE 10 – RÉCAPITULATIF EN POURCENTAGE DES CALCULS DU VOTE DE L'ÉLECTION MISS TAHITI 2026

Vote du public (vote SMS Vini, Vodafone) : 20%
Test de culture générale : 10%
Grand oral : 40%
Vote du jury le soir de l'élection : 30%

ARTICLE 11 - DISPOSITIONS DIVERSES

11.1. Chaque candidate ne participe à l'**Élection Miss Tahiti 2026** que parce qu'elle le désire pour son intérêt personnel et non professionnel.

11.2. La participation des Candidates à l'**Élection Miss Tahiti 2026** se fait dans le cadre d'une convention de participation signée entre le **COMT** et la candidate.

11.3. Le présent Règlement est déposé :

- en l'Étude de Maître Jean-Pierre ELIE, Huissier de justice, Faaa PK 5 côté montagne Immeuble Te Motu Tahiri.
  BP 62755 - 98704 Faaa Centre.
  Tel : 40 83 04 04 Fax 40 83 04 05.

- et chez Nippon Automoto, Avenue Georges Clemenceau, Mamao Papeete.
  BP 342 - 98713 Papeete.
  Tel 40 454545 fax 40 43 16 60.

Les résultats des élections seront visibles sur le site Internet suivant, directement ou par liens :

- site Miss Tahiti : http://www.misstahiti.com

- Page Facebook : https://www.facebook.com/MissTahitiOfficial

- Page Instagram : https://www.instagram.com/miss_tahiti_official/

11.4. La participation à l'**Élection Miss Tahiti 2026** implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et entraîne le respect de l'ensemble des dispositions du règlement de l'élection.

11.5. Les candidates doivent fournir des renseignements sincères et exacts à l'**EURL Miss Tahiti Nui** dans le cadre des étapes de présélection et de sélection à l'**Élection Miss Tahiti 2026** et informeront l'**EURL Miss Tahiti Nui** de tout événement passé ou futur qui pourrait, le cas échéant, affecter leur participation à l'**Élection Miss Tahiti 2026** et/ou à sa diffusion.

11.6. Le non-respect par une candidate du règlement de l'**Élection Miss Tahiti 2026,** des lois et règlements applicables ainsi que sa décision de ne plus participer aux évaluations de l'**Élection Miss Tahiti 2026,** de quitter l'**Élection Miss Tahiti 2026**, même temporairement, pourra entraîner sa disqualification ou, si l'**EURL Miss Tahiti Nui** constate ledit non-respect postérieurement à l'**Élection Miss Tahiti 2026**, sa destitution.

En cas de destitution de la **Miss Tahiti 2026** élue dans les conditions mentionnées ci-dessus, la **Miss Tahiti 2026** élue sera remplacée par l'une des deux (2) Dauphines. Cette décision sera prise par les membres du bureau.

11.7. En cas de départ prématuré d'une candidate de l'**Élection Miss Tahiti 2026,** notamment en cas de disqualification, l'**EURL Miss Tahiti Nui** aura la faculté de remplacer ladite candidate par une candidate remplaçante. Il est précisé que l'**EURL Miss Tahiti Nui** n'est toutefois pas tenue de remplacer une candidate qui aurait quitté prématurément l'**Élection**

11.8. En cas de destitution de la **Miss Tahiti élue** dans les conditions telles que décrites dans le présent règlement, le public et/ou les candidates et/ou la **Miss Tahiti élue** destituée ne pourront prétendre à aucun dédommagement, réparation ou indemnité de quelque nature que ce soit, et aucune réclamation ne sera recevable.

11.9. Face à des circonstances exceptionnelles non envisagées avant le début de l'**Élection Miss Tahiti 2026** (à savoir, notamment, des situations ayant les caractères de la force majeure, des circonstances non prévues par les règles de l'**Élection Miss Tahiti 2026** ou impliquant un problème technique ou de sécurité), l'**EURL Miss Tahiti Nui** adoptera les mesures les plus adéquates afin notamment de préserver la sécurité des candidates, l'intégrité et le bon déroulement de l'**Élection Miss Tahiti 2026**.